

Justice climatique Action en justice pour des agriculteurs

Qui sommes-nous ?

Avocat-e-s pour le Climat est une association composée d'avocats sensibles à la cause climatique. En tant qu'avocats, nous disposons d'un accès privilégié à la justice et souhaitons mettre cet accès à la disposition de ceux qui peuvent porter des causes climatiques à la connaissance des autorités.

Notre action

Nous sommes en train de préparer une action en justice contre la Confédération Suisse pour le compte d'agriculteurs. Les agriculteurs sont en effet particulièrement touchés par le dérèglement climatique. Ces dernières années, leurs revenus ont baissé et les projections pour l'avenir ne sont pas bonnes.

Cette situation est en partie due à l'inaction de la Confédération Suisse en matière climatique. Celle-ci a adopté un comportement qui met aujourd'hui en péril la viabilité de l'agriculture suisse. Par conséquent, la Confédération est tenue de répondre de son inaction.

D'un point de vue juridique, notre action poursuit deux objectifs : (i) obtenir une décision reconnaissant la responsabilité de la Confédération pour inaction climatique et (ii) obtenir un dédommagement symbolique. À l'appui de ces demandes nous disposons d'arguments juridiques solides. Nous sommes à ce titre appuyé par plusieurs professeurs de droit d'Universités romandes.

L'objectif est par ailleurs d'attirer l'attention médiatique sur les risques que représente le dérèglement climatique pour l'agriculture et donc pour l'approvisionnement alimentaire de la population.

Comment participer ?

Plusieurs domaines ont d'ores et déjà rejoint notre action. Nous sommes néanmoins à la recherche d'autres agriculteurs impactés par le dérèglement climatique qui souhaiteraient se joindre à l'action ;

- *Aucune participation financière* n'est requise : les honoraires d'avocats et les frais de justice sont assumés par l'association Avocat-e-s pour le Climat.
- En termes de temps, il s'agira essentiellement de fournir aux avocats :
 - Une description des effets du dérèglement climatique sur votre production ;
 - Des documents permettant d'attester ces pertes.

Contact

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Arnaud Nussbaumer
avocat à Genève
(nussbaumer@keplaw.ch)



Avocat.e.s pour le Climat